

Les subsides

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que la question n° 145 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[Texte]

LES PROCUREURS FÉDÉRAUX

Question n° 145—**M. Angus:**

Le a) 12 décembre 1984, b) 3 septembre 1984, c) 3 décembre 1979, quels étaient les noms de tous les procureurs fédéraux, de leur cabinet et de leur localité?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Dick: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—
LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS DIRECTS—L'ATTRIBUTION
DE TEMPS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Axworthy:

Que la Chambre blâme le gouvernement non seulement d'avoir omis de protéger le Canada contre les problèmes éventuels que pourraient poser les investissements étrangers directs, comme le prouve le fait qu'il n'a pas réussi à prendre des mesures efficaces contre les acquisitions par des intérêts étrangers dans les cas de Mitel et de l'industrie de l'édition, mais aussi du mépris qu'il manifeste à l'endroit du processus parlementaire en mettant fin à tout débat libre sur sa législation injuste relative à l'investissement sans prévoir suffisamment de temps pour étudier des douzaines d'amendements importants et constructifs.

M. le Président: Quand nous avons suspendu la séance à 13 heures, le député de Prescott-Russell (M. Boudria) avait terminé son discours. Son temps de parole était écoulé. Je vais maintenant donner la parole aux députés qui veulent participer à la période habituelle de 10 minutes prévue pour les questions et les commentaires qui suivent un discours.

M. Stackhouse: Monsieur le Président, au début de son allocution, le député a dit de sa motion qu'elle montrait bien que le gouvernement ne tenait pas à participer au processus parlementaire. Je rappelle que les libéraux ont présenté de telles motions au moins 39 fois de 1971 à 1979 et de 1980 à 1982. Et des 39 motions présentées, 23 avis concernant l'attribution de temps ont été déposés au cours de la dernière législature uniquement.

Si le gouvernement n'accorde pas tout le sérieux nécessaire à la procédure parlementaire, comme le laisse entendre la motion, c'est qu'il est allé à bonne école naguère. Nous nous inspirons de l'exemple répété maintes fois par le gouvernement libéral précédent. Mais en l'occurrence, cette motion est pratiquement essentielle à cause du nombre élevé de fois où différents députés sont intervenus au cours du débat actuel.

Jusqu'ici, si on calculait en jours le nombre d'heures consacrées à cette mesure à la Chambre et au comité, compte tenu du temps généralement prévu pour les mesures du gouvernement, nous l'aurions débattue pendant presque cinq semaines de séances parlementaires. Il est grand temps certes que ce débat se termine pour que nous puissions passer à une autre étape et à d'autres mesures.

● (1530)

M. Boudria: Monsieur le Président, je tiens à répondre aux remarques du député. Je nie catégoriquement ce qu'il vient de dire. Même lui, j'en suis sûr, se rend compte que ce qu'il a dit n'est pas du tout conforme à la vérité. Nous n'avons que 20 heures à débattre l'une des mesures les plus importantes que nous aurons jamais à étudier au cours de la présente législature. Après 20 heures de débat, nos arrogants conservateurs ont essayé de mettre fin à l'étude d'une question lourde de conséquences pour les travailleurs de ma circonscription et ceux de toutes les circonscriptions du Canada. Nous tenons à nous assurer que nos industries ne tomberont pas entre des mains étrangères et que nous perdrons pas d'emplois parce que le gouvernement refuse d'agir. Il faut avoir du culot pour venir nous dire que 20 heures suffisent alors que le parti conservateur, lorsqu'il formait l'opposition, a délibéré pendant 200 heures sur le projet de loi concernant le tarif du Nid-de-Corbeau. Même les députés conservateurs de l'arrière-ban le savent.

M. Brisco: Monsieur le Président, je voudrais rétablir certains faits pour la gouverne du député. Il y a eu 23 associations qui ont témoigné devant le comité pendant en tout 26 heures. Le ministre et ses collaborateurs ont consacré 14 heures à cette mesure en comptant le temps passé à l'étudier article par article. Cela représente un total de 40 heures en comité. Je ne sais où le député prend son chiffre de 20 heures, mais si les faits confirment mes dires, on devrait lui demander de retirer ce qu'il a dit, car c'est tout à fait inexact.

A l'étape du rapport, le projet de loi a été étudié pendant une dizaine d'heures. Sur trois motions différentes, nous avons passé, respectivement, cinq heures, quatre heures quinze minutes et trois heures cinquante-cinq minutes. D'où le député tire-t-il son chiffre de 20 heures? Il ne sait pas compter.

M. Boudria: Monsieur le Président, je parlais du temps de discussion à la Chambre, pas en comité. Peut-être que certains conservateurs ne viennent pas souvent à la Chambre; ils devraient participer aux débats plus souvent.

M. Duguay: Vous aussi.

M. Boudria: Merci. Je suis heureux que quelqu'un ici se plaigne que je ne parle pas assez souvent. Je l'admets et j'essaierai d'y remédier. Je me réjouis d'avoir l'appui d'un conservateur de l'arrière-ban. Je m'efforcerai de parler plus souvent et plus vigoureusement, chaque fois que j'en aurai l'occasion. J'apprécie les encouragements du député qui m'a interrompu si impoliment.